



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 30 juin 2021

Membres en exercice : 5
Présents : 3
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
11/06/2021

Délibération n° B 2021-26

Convention de financement avec les communes de 1^{er} appel pour la construction du CIS de St AUBIN : approbation et autorisation de signature à donner au Président

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Christian BUCHOT, Jean-Daniel MAIRE.

Etaient excusés : Messieurs Cyrille BRERO, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-12 du 12 mars 2020 relative au programme pluriannuel de constructions/réhabilitations : validation de la construction du CIS de Lorette et Saint-Aubin ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-08 du 16 mars 2021 relative au programme d'équipement 2021 ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

L'opération immobilière relative à la construction du CIS de SAINT-AUBIN a fait l'objet d'une décision de réalisation par le conseil d'administration lors de la séance du 12 mars 2020. Le coût prévisionnel HT toutes dépenses confondues a été évalué à 314 000 € financés à parts égales par le SDIS et les 4 communes de 1^{er} appel à savoir SAINT-AUBIN, SAINT-LOUP, AUMUR, ABERGEMENT-LA-RONCE.

Pour cette opération, le SDIS bénéficie d'une subvention du conseil départemental à hauteur de 157 000 € couvrant la totalité de sa part de financement.

Les communes ont fait le choix de répartir entre elles leur part du financement sur la base du nombre d'habitants. Leur engagement financier reste à confirmer par la signature d'une convention de financement sur le modèle du projet joint.

Les communes devraient également bénéficier d'un fond de concours de leur EPCI d'appartenance (communauté d'agglomération du Grand Dole et La Plaine Jurassienne) ; le versement direct d'une participation au SDIS n'étant pas autorisé (un EPCI ne peut verser un fonds de concours, une subvention ou une participation à un SDIS en vertu du principe de spécialité).

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

- d'approuver la convention de financement relative à la construction du CIS de SAINT-AUBIN et de m'autoriser à signer le document avec chacune des communes concernées,
- de m'autoriser à adapter, pour les communes qui en feraient la demande, la rédaction de l'article 4 relatif aux modalités de versement des participations communales.

DECISION N° B 2021-26 DU 30 JUIN 2021

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- approuve la convention de financement relative à la construction du CIS de SAINT-AUBIN et autorise son Président à signer le document avec chacune des communes concernées,
- autorise son Président à adapter, pour les communes qui en feraient la demande, la rédaction de l'article 4 relatif aux modalités de versement des participations communales.

Le projet de convention est joint à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le **6 JUIL. 2021**
Affiché le **6 JUIL. 2021**
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 2^{ème} trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT